# DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

Objet

EXTENSION A 18 TROUS DU GOLF DE MAINE-GAUDIN

85046

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Abstention: 1

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE DE ROY

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq le quatre juin

heures 30

17. JUN 1985

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER MOST par M. DAUZIDOU LAPERCHE par M. BARBAT

REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.

- Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 26 Juin 1981 et du 24 Juillet 1984, le Conseil Municipal a affirmé sa volonté de procéder à l'extension à 18 trous du Golf de Maine-Gaudin.

L'établissement d'un avant-projet fait apparaître un coût total de l'opération (acquisition des terrains non comprise) de 5.000.000 F. T.T.C.

Des contacts ont été pris avec les autorités de l'Etat, de la Région et des communes voisines et ont permis d'élaborer le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total des travaux ...... 5.000.000 F. T.T.C.

### FINANCEMENT :

- Subvention d'Etat (Fonds National de Développement du Sport).. 1.000.000
- Subvention Conseil Régional ..... 1.000.000
- FINANCEMENT T.V.A. (récupérable) Ville de ROYAN ...... 784.000
- Participation Ville de ROYAN ...... 1.400.000
- Participation des communes voisines (LES MATHES, MESCHERS, St GEORGES-de-DIDONNE, St PALAIS S/MER, VAUX S/MER) 816.000

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI L'exposé de M. le Rapporteur,

#### DECIDE :

- d'approuver le projet d'extension à 18 trous du Golf de Maine-Gaudin
- d'établir et d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il suit :
  - coût de l'opération ..... 5.000.000 F. T.T.C.

## FINANCEMENT :

	Subvention d'Etat (Fonds National pour le Développement du Sport)	
÷	Financement de la T.V.A. (récupérable) ville de Royan	784.000
-	Participation Ville de ROYAN	1.400.000
	Participation des communes voisines (LES MATHES. MESCHERS. St GEORGES DE DIDONNE, St PALAIS S/MER, VAUX S/MER)	816.000

- de déclarer avoir pris connaissance du Cahier des Engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, annexé à la circulaire 66.84 du 4 Mai 1966 et en accepter les termes et obligations.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM.les Membres présents

> > POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire Adjoint Délégué, SOUS-PRÉFECTURE

CI Tant le Coll A. 6. 85 Cant le Ti

STATISH OF BUILDING RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 24 juin 1985

> Le SOUS-PREFET COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Monsieur le DEPUTE-MAIRE

de - ROYAN

OBJET : GOLF DU MAINE GAUDIN - Extension à 18 trous

Plan de financement

Demande de subventions de l'Etat et de l'E.P.R.

REFER: Délibération du Conseil Municipal en date du 4

juin 1985, déposée à la Sous-Préfecture le 17

juin 1985 -

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet d'extension à 18 trous du Golf du Maine Gaudin et arrêté le plan de financement prévisionnel de cette opération.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier du 21 juin 1985, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET, COM-MISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, cette décision soit transmise aux services concernés.

Vous ne manquerez pas d'être informé de la suite qui sera réservée à cette affaire.

> Le SOUS-PREFET COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

> > Yves GUYADER